



# Fiche d'information DigiSanté

Date :

11 septembre 2025

## Informations concernant les comités spécialisés externes

### But

Le comité spécialisé externe agit à titre consultatif dans le but d'assurer le lien entre la planification stratégique et la mise en œuvre opérationnelle dans le secteur de la santé. Il dispense des conseils techniques dans le cadre des différents projets et œuvre pour ajuster ces derniers en fonction des objectifs généraux.

Les membres de ce comité disposent de connaissances spécifiques dans différents domaines du système de santé et se distinguent en outre par leur capacité à collaborer de manière interdisciplinaire. Leur expertise permet d'obtenir de précieux renseignements sur les domaines concernés et de formuler des recommandations adaptées aux besoins et aux défis spécifiques de chaque projet. En conséquence, tous les projets techniques de DigiSanté disposent d'un comité spécialisé externe, désigné au plus tard à partir de la phase de mise en œuvre.

### Nomination

Les organisations intéressées peuvent proposer des membres par le biais d'une recommandation émise par une organisation membre du comité de branche ou via le secrétariat de ce même comité. La direction du projet peut aussi solliciter directement des membres potentiels. Elle se prononce ensuite sur l'acceptation ou le rejet des candidatures soumises. Les organisations représentées seront dévoilées.

### Tâches et responsabilités

Le comité spécialisé externe est chargé de garantir une communication transparente et sincère entre les différents acteurs du système de santé. En outre, il conseille et soutient la direction du projet et s'assure de la faisabilité de ce dernier. Les professionnels nommés s'engagent à collaborer de manière constructive et durable au sein du comité spécialisé externe et avec la direction du projet. Si les membres prennent connaissance plus en détail de certains projets, ils sont invités à signer une convention de collaboration. Les recommandations formulées par le comité spécialisé externe sont sans engagement pour la direction du projet, qui statue en dernier ressort.

#### Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch)  
Cette publication est également disponible en allemand et en italien.

Les membres du comité spécialisé externe :

- apportent leur soutien lors de l'évaluation des questions techniques et des résultats
- appuient l'ancrage du projet dans l'organisation qu'ils représentent
- font valoir à temps les préoccupations de l'organisation qu'ils représentent
- formulent des suggestions concrètes sur les objectifs, les risques, les exigences et les solutions en rapport avec le projet
- apportent leur soutien pour orienter le projet en fonction des objectifs stratégiques généraux du programme DigiSanté
- fournissent une évaluation technique de la faisabilité et des avantages de la mise en œuvre du projet
- assurent les flux d'informations entre le projet et l'organisation qu'ils représentent
- font connaître les messages clés en lien avec le programme ou le projet
- soutiennent les décisions prises concernant le projet et celles émanant du comité spécialisé externe, et se concertent à ce sujet avec les acteurs concernés de l'organisation qu'ils représentent
- veillent à ce que les acteurs du système de santé concernés par le projet soient activement impliqués dans les travaux y relatifs ; ils contribuent ainsi de façon essentielle à la réussite des différents projets et donc aussi du programme DigiSanté
- participent aux réunions selon le rythme établi

**Renseignements :**

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch)  
Cette publication est également disponible en allemand et en italien.